



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

## JEF, VOUS AVEZ DIT JEF ? QUÉSAQUO ?

Afin de fidéliser en son sein les jeunes les plus motivés, avec l'appui du ministère des Sports, la Fédération a mis en place une filière qualifiante au profit des adhérents issus des écoles cyclo. Le stage dure 5 jours mais surtout il est pris en charge intégralement par la Fédération.

Les Jeunes Éducateurs Fédéraux (JEF) sont alors créés et, pour avoir dirigé plusieurs stages « initiateur » à leur intention, ceux-ci sont faciles à encadrer de par l'homogénéité du groupe. La pratique assidue en club permet de voir rapidement le programme théorique pour passer aux exercices pratiques de terrain où la jeunesse et la technique des participants fait merveille, le plus souvent. En salle de cours, il faut essentiellement insister sur la connaissance de la Fédération, la responsabilité des éducateurs. Pour le reste, c'est vite acquis, les années d'école cyclo étant passées par là, que ce soit pour la conduite de groupe, la mécanique de terrain et la lecture de cartes. En effet, la transmission du savoir des éducateurs vers les jeunes est validée année après année par le niveau des critériums route et VTT, la participation des jeunes aux Traits d'Union et autres Paris-Brest-Paris.

De retour en club, après le stage pratique obligatoire, le JEF devient initiateur en puissance, sous couvert d'un autre initiateur ou d'un moniteur, jusqu'à sa majorité à partir de laquelle il pourra exercer pleinement dans son école cyclo.

Tout est bien dans le meilleur des mondes. Ces jeunes sont bien entendu de bonne volonté mais ils sont aussi, bien souvent, au lycée sans trop savoir ce qu'ils vont devenir une fois le bac acquis. Alors, les quelques années d'expérience que je peux avoir en tant que formateur m'amène à ce questionnement : Que deviennent nos jeunes devenus majeurs ? Combien de jeunes sont encore actifs 3 ans, 5 ans après avoir été formés ?

Comme toujours, les idées les plus généreuses et les plus avant-gardistes ont aussi les défauts de leurs qualités. Les quelques cas vécus, cités ci-après n'ont pas valeur de règle mais seulement d'interrogations qui peuvent être celles des responsables d'école cyclo, des DDF, des DRF et de la CNF.

On peut déjà s'interroger sur la possibilité pour une jeune de s'inscrire seul sur un stage JEF sans en référer à son président de club ou à son responsable d'école cyclo. Le système Exalto de gestion de la formation le permet. Faut-il mettre un garde-fou ? La question est posée.

Reste le problème de la motivation. Dans les Comités régionaux ou des Comités départementaux, les jeunes ont l'occasion de se rencontrer lors des échanges d'écoles cyclo, des critériums, des séjours. Après quelques années, ils se connaissent pratiquement tous et le stage JEF est aussi une occasion de se revoir. C'est aussi un des buts de nos clubs que de créer cette amitié entre jeunes. Mais où le bât blesse c'est quand certains d'entre eux ne font même pas le compte-rendu de stage pratique donc ne sont pas validés « initiateur ». D'autres ne reprennent pas de licence l'année ou les années suivantes.

Alors, comment faire ? Pour ma part, je n'ai pas de réponse satisfaisante. Je suis en effet partagé entre l'incitation généreuse de la Fédération et l'occasion donnée aux clubs de former des cadres à bon compte. Les responsables de club et d'école cyclo ont-ils les moyens de juger de la motivation de leur candidat ? Pas sûr d'autant plus que la gratuité du stage ne motive pas spécialement les responsables pour « filtrer » les candidats.

Alors, des solutions ? Oui et non. Quel est le point ou les points faibles de cette formation JEF ? A mon sens, ils sont deux : la jeunesse des candidats en devenir et la gratuité du stage. Il est évidemment difficile de se priver de la qualité des JEF dans les écoles cyclo, leur présence permettant dans certaines d'entre-elles de rouler selon les règles fédérales de deux éducateurs dont au moins un majeur qualifié initiateur pour douze jeunes au maximum. D'autre part, est-il possible de faire payer au club la formation du jeune au taux de la Fédération, c'est-à-dire de 25 euros par jour et de rembourser cette somme sous forme de points fédéraux (un point = un euro) après action du jeune dans son CoDep, son CoReg et/ou la Fédération d'après un compte-rendu du jeune à son DDJ ou DRJ ou commission Jeunes ?

**Gérard Malivoir**

Membre CNF – DRF Grand Est